

L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE
EN BASSE-NORMANDIE

Avis

du Conseil Économique et Social Régional de Basse-Normandie

adopté à l'unanimité moins 7 abstentions

le 28 novembre 2005

L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE EN BASSE-NORMANDIE

Le Conseil Économique et Social Régional, usant de son droit d'autosaisine, a souhaité conduire une réflexion sur l'accueil des étrangers dans l'enseignement supérieur et la recherche. L'objectif de cette étude est d'évaluer les potentialités réelles de la Basse-Normandie et de proposer un plan d'actions en région dans le but d'attirer les étudiants et chercheurs étrangers de haut niveau, considérant que cet accueil revêt un caractère important et représente un véritable investissement pour l'avenir. Ce thème constitue, depuis plusieurs années déjà, sur le plan national, un enjeu stratégique exprimé notamment dans la recherche du renforcement de l'attractivité de la France. Outre le maintien de notre pays au sein de la compétition technologique internationale, l'accueil des compétences étrangères de haut niveau peut permettre de répondre à des défis majeurs à venir. Car en fait, la compétition entre les pays et, au sein d'un même pays, entre territoires, entre universités et entre grandes écoles, risque de se révéler importante à moyen terme.

Quelques données nationales en préambule...

Au cours de ces vingt dernières années, le nombre d'étudiants en mobilité internationale a doublé pour concerner aujourd'hui dans le monde plus de 1,7 million de personnes. Des projections à l'horizon 2015 envisagent en hypothèse basse un nouveau doublement de cette mobilité.

En 2003-2004, près de 246 000 étudiants étrangers poursuivaient leurs études dans l'enseignement supérieur français, soit environ 11 % des inscrits dans les établissements concernés. Toutefois, on peut relever les nombreuses insuffisances du système d'information actuel. Les statistiques disponibles ne font aujourd'hui pas la distinction entre les étudiants en mobilité entrante et les personnes immigrées de nationalité étrangère, résidant en France depuis plusieurs années et qui poursuivent des études supérieures dans notre pays. Parmi les autres anomalies statistiques repérées, signalons que des étudiants étrangers inscrits dans leurs pays d'origine à des formations délocalisées d'établissements d'enseignement supérieur français¹, sont malgré tout comptabilisés comme physiquement présents en France. L'analyse des chiffres laisse en outre à penser que les étrangers inscrits à des formations en ligne ou à distance proposées par les établissements d'enseignement supérieur

¹ Tel est le cas des formations de l'Institut d'Administration des Entreprises développées en présentiel au Maroc sur deux établissements partenaires : l'École Supérieure de Management Appliqué (ESMA) à Marrakech et l'École Supérieure de Gestion (ESG) à Casablanca ainsi que des diplômes diffusés par les centres partenaires situés principalement dans des pays de l'Afrique francophone (Togo, Congo, Côte d'Ivoire, Mali, Gabon, Burkina Faso) et en Albanie.

figurent dans les bases de données des flux entrants. Le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants a pointé du doigt ces problèmes et a appelé de ses vœux une amélioration du système d'information relatif à la mobilité internationale entrante. Relevons à cet égard qu'une démarche est en cours au plan national (et notamment à l'Université de Caen - Basse-Normandie) pour l'élaboration de tableaux de bord regroupant une série d'indicateurs plus fiables.

Toutes nationalités confondues, les étudiants étrangers étaient majoritairement inscrits dans les universités (82 % des étudiants étrangers) alors que ces établissements regroupaient moins de deux étudiants sur trois. Ils sont particulièrement nombreux en troisième cycle où un étudiant sur quatre est de nationalité étrangère. Ils représentent environ 10 % des inscrits en premier cycle et 14 % en deuxième cycle. Plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits en 2003-2004 dans les universités est originaire des pays francophones d'Afrique. Les ressortissants du Maroc et d'Algérie représentaient le quart du contingent d'étudiants étrangers. Les étudiants européens représentent un autre quart. Autre fait marquant, la Chine est dorénavant le troisième contingent d'étudiants étrangers en France avec 6 % des étudiants étrangers en université. Le nombre d'étudiants chinois a été multiplié par huit entre 1998 et 2003.

Le dernier rapport du Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants a mis en évidence le fait que le dispositif universitaire français reste, encore aujourd'hui, insuffisamment adapté aux enjeux de la mobilité internationale. Dans ces conditions, il a proposé de réexaminer les stratégies d'ouverture internationale de l'enseignement supérieur français et de mobiliser, de façon plus volontariste et ciblée les moyens d'actions, les ressources et les incitations publiques. Il a également souligné que les politiques mises en œuvre à ce jour ont plutôt privilégié les résultats quantitatifs aux actions visant à améliorer l'offre qualitative proposée aux étudiants étrangers. De ce fait, on constate la volonté de la plupart des établissements d'attirer les meilleurs étudiants étrangers.

S'agissant des chercheurs étrangers séjournant dans des structures de recherche publiques comme privées au plan national, on peut déplorer l'absence de données exhaustives. Selon la Direction de l'Évaluation et de la Prospective du Ministère de l'Éducation Nationale, plus de 6 500 chercheurs² étaient accueillis en 2001 dans les structures de recherche publique en France (EPST, EPIC³ et universités). À cela s'ajoutaient 700 chercheurs qui avaient rejoint en 2002 le secteur de la R&D privée. On estimait par ailleurs en 2003 que 10 à 15 % des recrutements de chercheurs effectués par les organismes de recherche, sur emploi contractuel ou statutaire, concernaient des chercheurs étrangers. Toutefois, notre pays subit de plein fouet la concurrence de pays offrant aux candidats de meilleures conditions d'exercice. De ce fait, dans l'incapacité d'offrir des postes financièrement attractifs, la France peine à attirer les meilleurs chercheurs. Le constat de certains organismes de recherche est à cet égard alarmant : les meilleurs d'entre eux vont, pour la plupart, aux États-Unis.

² Hors doctorants intégrés parmi les statistiques "étudiants" et estimés à 17 000 thésards en 2002 soit 28 % des doctorants en France.

³ Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial et Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique.

I - L'ÉTAT DES LIEUX EN BASSE-NORMANDIE

● *Un dispositif favorisant la venue des meilleurs étudiants étrangers*

Les étudiants étrangers sont répertoriés dans les statistiques lorsqu'ils sont inscrits pour plus de six mois dans les établissements d'enseignement supérieur et sont titulaires d'une carte d'étudiants. On distingue d'une part, les étudiants étrangers d'échange en mobilité dans le cadre des programmes européens ou de divers échanges bilatéraux avec le reste du monde et d'autre part, les étudiants étrangers dits "individuels" qui s'inscrivent de leur propre initiative pour préparer un diplôme.

Les établissements d'enseignement supérieur bas-normands accueillent de l'ordre de 3 300 étudiants étrangers en 2004-2005⁴. Près de 90 % d'entre eux étaient inscrits à l'Université de Caen Basse-Normandie (2 900 précisément soit 11,8 % des effectifs de l'établissement). Ceux-ci provenaient de 107 pays différents. Parmi eux, près de 90 % étaient des individuels, les 10 % restants (soit environ 300 personnes) des étudiants d'échanges. L'Université de Caen qui a une longue tradition historique dans l'accueil des étudiants étrangers a fait de l'ouverture à l'international l'une des priorités de son actuel Contrat d'Établissement. En 2005, elle comptait 214 partenariats actifs avec d'autres universités étrangères réparties dans 42 pays dont les deux tiers avec des pays de l'Europe des 25. Elle est d'ailleurs classée parmi les premières universités françaises pour la mobilité étudiante SOCRATES-ERASMUS.

À l'échelon des composantes⁵, c'est tout logiquement le Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers (CEFE) qui accueille le plus d'étudiants étrangers⁶, suivis par les UFR "Sciences" et "Langues Vivantes Étrangères". Les sites universitaires distants représentent à peine 4 % des effectifs étrangers de l'Université de Caen Basse-Normandie mais souhaitent également attirer les meilleurs éléments. L'École d'Ingénieurs de Cherbourg, composante de l'Université et l'antenne de l'IUT de Caen à Lisieux présentent les plus fortes proportions d'étrangers (respectivement 14,1 et 12,6 %).

Parallèlement aux effectifs inscrits s'ajoutent des publics étrangers temporaires communément dénommés "stagiaires" qui viennent dans le but d'apprendre le français à l'Université de Caen pour une période comprise entre une semaine à moins d'un semestre au sein du Centre d'Enseignement du Français pour Étrangers (CEFE) ou de l'Office Franco-Norvégien d'Échange et de Coopération (OFNEC). Non titulaires d'une carte d'étudiant, ils représentent de l'ordre de 1 000 à 1 500 personnes selon les années.

Les séminaires d'été de publics étrangers organisés, depuis plusieurs années déjà, à l'Université de Caen sont également une spécificité reconnue au niveau national. Ainsi, le stage du Bureau d'Enseignement de la Langue et des Cultures (BELC), ouvert à environ 400 professeurs, étudiants étrangers se préparant au professorat, formateurs et personnels d'encadrement spécialisés en français langue

⁴ Environ 95 % des effectifs accueillis au sein des principales structures étaient concentrés sur l'agglomération caennaise.

⁵ Le rapport d'information détaille la répartition par composantes, par cycle et par nationalités.

⁶ Hormis l'Institut d'Administration des Entreprises, du fait que des enseignements dispensés à l'étranger par des enseignants de l'IAE ou en ligne sont comptabilisés dans les statistiques de l'Université de Caen - Basse-Normandie.

étrangère (FLE) a choisi Caen, depuis 1995, pour la qualité de son accueil. De même, soulignons également la venue, chaque été, d'environ 600 personnes de l'*Open University* britannique accueillies au sein du CEFE, organisation unique en France. Le CROUS de Caen participe activement, du point de vue logistique, à ces moments forts.

L'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen (ENSICAEN) est le second établissement d'enseignement supérieur en nombre d'étudiants étrangers accueillis. En 2004-2005, l'établissement totalisait 121 élèves de 18 nationalités étrangères sur un total de 582 élèves (20,7 %).

Pour SUP EUROPE CESEC, composante de l'École de Management de Normandie, l'international est, depuis l'origine, au cœur de ses cursus orientés en Gestion-Finance et Marketing-Vente. Forte des accords avec 65 universités partenaires réparties dans 24 pays, l'École accueillait 112 étudiants étrangers en 2004-2005.

Relevons par ailleurs qu'en 2004-2005, les Sections de Techniciens Supérieurs dans notre région accueillait 48 étudiants de nationalité étrangère et les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles, 44 élèves étrangers.

Enfin, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Basse-Normandie comptait, en 2004-2005, 98 étudiants, enseignants et stagiaires étrangers⁷.

L'analyse par nationalité des étudiants étrangers accueillis dans les établissements bas-normands révèle, à l'instar de la situation nationale, l'importance de la communauté africaine. Elle représentait ainsi en 2004-2005 près de 54 % des effectifs étrangers à l'Université de Caen (1 565 étudiants), plus de 80 % des élèves étrangers de l'ENSICAEN (113 élèves), près de 71 % des effectifs étrangers des sections de techniciens supérieurs, environ 82 % de ceux des classes préparatoires aux grandes écoles. Ce constat vaut également pour les sites distants puisque les ressortissants du continent africain concernaient, par exemple, 100 % des effectifs étrangers de l'École d'Ingénieurs en Plasturgie d'Alençon, 95 % de ceux de l'École d'Ingénieurs de Cherbourg, 83 % pour l'antenne d'IUT de Lisieux, 79 % pour l'IUT d'Alençon, 73 % pour l'IUT Cherbourg-Manche ou encore 57 % pour INTECHMER à Cherbourg. Dans ces effectifs, la communauté marocaine est largement dominante. Dans d'autres établissements comme l'École de Management de Normandie, les origines géographiques des étudiants étrangers apparaissent en revanche plus diversifiées.

● ***Une forte implication des laboratoires dans l'accueil des étudiants-chercheurs et chercheurs étrangers***

Les étudiants-chercheurs et chercheurs étrangers accueillis pour de courts ou de longs séjours, principalement au sein des laboratoires publics mais aussi de certaines structures de R&D, concernent les doctorants, les post-doctorants et les

⁷ Le rapport d'information du CESR détaille les effectifs étrangers par établissement sur l'agglomération caennaise ainsi que sur les sites distants.

chercheurs confirmés de nationalité étrangère⁸. Certains d'entre eux sont accueillis par le biais de dispositifs nationaux ou européens favorisant la mobilité scientifique. Citons, parmi les principaux :

- la procédure nationale de **cotutelle de thèse**, destinée à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères qui permet aux doctorants du monde entier d'effectuer leurs recherches sous forme de séjours alternés au sein d'un laboratoire étranger et d'un laboratoire français sous la responsabilité de deux directeurs de thèse (un dans chacun des pays impliqués dans la cotutelle),
- la **procédure "mois invités"**, dispositif national permettant le recrutement d'enseignants-chercheurs extérieurs au sein des unités de formation et de recherche universitaires pour une période limitée de un à deux mois. Les personnes accueillies dans le cadre de cette procédure doivent dispenser des heures d'enseignements et faire de la recherche,
- les **bourses "Marie Curie"** du 6^{ème} Programme Cadre européen de Recherche et Développement Technologique (PCRDT) 2002-2006 qui visent à renforcer et élargir les perspectives de la mobilité des post-doctorants tout en promouvant l'excellence de la recherche européenne. Elles sont destinées à des chercheurs de très haut niveau originaires de ces pays tiers pour leur permettre de venir en Europe,
- les **Programmes d'Actions Intégrées (PAI)** qui s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de soutien aux échanges scientifiques et technologiques d'excellence au plan international. Une "action intégrée" est un projet de recherche, établi conjointement par deux équipes, l'une française, l'autre étrangère qui bénéficient, après évaluation, du soutien financier de deux pays. Les soutiens alloués sont destinés à financer le "surcoût international" des projets, c'est-à-dire la mobilité entre les deux pays des chercheurs engagés dans les actions intégrées. Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints doit être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires voire d'autres sources,

L'enquête du CESR a révélé que certains scientifiques étrangers viennent également au titre d'échanges scientifiques non institutionnels ou dans le cadre d'échanges informels entre équipes françaises et étrangères.

Faute de données statistiques disponibles, le CESR a mené une enquête par questionnaire auprès de la totalité des laboratoires de recherche publique⁹ pour les années 2003, 2004 et 2005. L'analyse des réponses aux questionnaires révèle une moyenne annuelle de 185 Masters "recherche" étrangers accueillis au sein des laboratoires (niveau Bac + 5, étape vers la thèse), 126 doctorants étrangers, 39 post-

⁸ Pour la partie concernant la Basse-Normandie, l'étude du CESR a également inclus les étudiants étrangers en Master "Recherche" (niveau bac + 5) qui s'acheminent logiquement vers un doctorat et accueillis à ce titre au sein des laboratoires. Il convient également d'ajouter le volet enseignants-chercheurs du programme européen ERASMUS qui consiste à envoyer ou accueillir des enseignants-chercheurs pour une période allant jusqu'à 6 mois dans le cadre de la mise en place de programmes d'études au sein d'un réseau thématique,

⁹ Enquête menée en partenariat avec l'Université de Caen et de l'ENSICAEN concernant 68 équipes.

doctorants étrangers et 73 chercheurs confirmés étrangers invités¹⁰. Pour les deux dernières catégories (post-doctorants et chercheurs confirmés invités) qui correspondent au statut de chercheurs proprement dit, on obtient ainsi le chiffre de 112 personnes étrangères accueillies sur une année au sein des laboratoires de l'Université de Caen Basse-Normandie et de l'ENSICAEN. Cette approche n'intègre pas en revanche les visiteurs étrangers expérimentateurs qui viennent chaque année au GANIL (plus de 140 personnes en 2004 dont une grande partie de chercheurs) et les titulaires étrangers permanents en poste dans les laboratoires bas-normands au titre des grands organismes de recherche (16 au titre du CNRS et 7 au GANIL en 2005). En l'absence de statistiques sur la répartition du nombre de chercheurs étrangers à l'échelon national, il ne peut être réalisée de comparaison au plan interrégional.

L'excellence de la recherche publique régionale avec ses 9 pôles scientifiques universitaires fédérateurs construits autour d'équipes reconnues et associées aux grands organismes, ses grands équipements (GANIL, CYCERON, MRSH), ses 5 écoles doctorales¹¹ et sa participation aux réseaux interrégionaux de recherche participent au rayonnement scientifique international de la région en raison des échanges et collaborations qu'ils suscitent.

S'agissant de la recherche privée, le nombre d'entreprises bas-normandes intégrant un centre de R&D est somme toute limité et la plupart des unités existantes sont principalement concentrées sur l'agglomération caennaise. PHILIPS et France Télécom R&D à Caen sont les établissements qui accueillent le plus de chercheurs étrangers (une trentaine sur un effectif de 600 chercheurs pour le premier et une douzaine sur 300 ingénieurs et chercheurs pour le second). Quelques PME dans des secteurs innovants en relation avec la recherche régionale accueillent, ponctuellement, des chercheurs étrangers en fonction des thématiques de recherche. Avec l'ouverture, d'ici à fin 2006, du Campus Technologique sur l'agglomération caennaise, l'effectif de chercheurs étrangers devrait atteindre, à terme, entre 50 et 80 personnes pour le seul futur centre de recherche de PHILIPS, sans compter les effectifs des autres entreprises de haute technologie qui devraient rejoindre le futur technoparc.

Dans son rapport, au-delà des analyses quantitatives, le CESR a abordé l'ensemble des problématiques posées aujourd'hui en ce qui concerne l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs étrangers en Basse-Normandie. Celles-ci concernent les modalités d'accueil sur les plans administratif, institutionnel, culturel, touristique..., les conditions de vie des personnes étrangères et éventuellement de leurs familles (logement, scolarisation des enfants, emplois...), etc. L'exercice révèle qu'il n'est pas aisé de dissocier certaines problématiques communes aux étudiants et aux chercheurs mais quatre "maîtres mots" peuvent articuler la définition d'une politique régionale : **qualité** de l'accueil et **qualité** des publics accueillis, meilleure **lisibilité** des actions, **coordination** des acteurs et **mutualisation** des moyens.

¹⁰ Pour tenir compte de la présence effective des chercheurs au sein des laboratoires (le questionnaire du CESR interrogeait sur la période passée en Basse-Normandie), le rapport a calculé un ratio en croisant le nombre de chercheurs étrangers accueillis rapporté au nombre de mois passés et ramené à 10 mois de présence théorique.

¹¹ Dont trois sont communes avec la Haute-Normandie.

II - PROPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES MEILLEURS ETUDIANTS ET CHERCHEURS ETRANGERS EN BASSE-NORMANDIE

La politique nationale visant à renforcer l'attractivité de la France dans le monde recommande, concernant l'enseignement supérieur et la recherche, un partenariat fort entre les établissements, les services de l'État, les collectivités territoriales et les autres acteurs publics pour dégager une véritable stratégie d'accueil international partagée en région. L'objectif est de privilégier la venue des meilleurs étudiants et chercheurs étrangers dans notre région et de faire en sorte de retenir, localement, les compétences.

La stratégie menée par des établissements d'enseignement supérieur, au premier rang desquels l'Université de Caen qui visent à donner la priorité à l'accueil d'étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} cycles dans les UFR¹² est conforme aux objectifs nationaux visant à privilégier la qualité des publics accueillis. Ce dispositif ne concerne pas les IUT qui ont leur propre processus de sélection sur dossier des candidats, français comme étrangers.

Le rapport du CESR a montré que la connaissance des flux des étudiants comme des chercheurs étrangers accueillis au plan régional était très imprécise et restait à affiner. A fortiori, la réussite de ces séjours (réussite aux examens, insertion professionnelle, ...) n'est pas évaluée. Le CESR suggère par conséquent la mise en place en Basse-Normandie d'un dispositif de suivi des étudiants étrangers, mission qui pourrait être dévolue à l'Observatoire Régional des Formations Supérieures (ORFS).

● ***Pour une amélioration des conditions d'accueil des étrangers dans l'enseignement supérieur et la recherche en Basse-Normandie***

Avant leur venue et à leur arrivée en France, les étudiants, enseignants et chercheurs étrangers doivent accomplir des démarches administratives obligatoires avant d'obtenir les autorisations nécessaires à leur séjour. Ces étapes ne sont toutefois pas sans soulever de réelles difficultés¹³. En Basse-Normandie, les services d'accueil des publics étrangers des Préfectures de département ne disposent pas de guichets spécifiques destinés aux étudiants, enseignants et chercheurs étrangers. Toutefois, grâce aux relations étroites avec les établissements d'enseignement supérieur, des efforts accomplis ces dernières années visent à faciliter le traitement des démarches administratives.

Concernant l'accueil physique des étudiants, soulignons en ce qui concerne l'Université de Caen, que le Service des Relations Internationales accompagne et encadre les étudiants d'échanges, notamment pour les démarches administratives et les inscriptions à l'Université. Par ailleurs, en partenariat avec la Préfecture du Calvados et le CROUS, est instaurée, depuis 4 ans, une journée d'accueil, d'information et d'inscription des étudiants d'échanges. Le succès remporté par ce

¹² Unités de Formation et de Recherche.

¹³ Le rapport du CESR détaille abondamment les différentes formalités et leurs problématiques.

"guichet unique" temporaire d'accueil entre l'Université, la Préfecture¹⁴, le CROUS et d'autres partenaires révèle l'intérêt de cette démarche qu'il conviendrait d'élargir à d'autres acteurs. Dans le même esprit, d'autres sites et établissements bas-normands organisent également des journées d'intégration des étudiants étrangers.

Dans des structures de plus petite taille comme l'ENSICAEN, l'École de Management de Normandie (programme SUP EUROPE CESEC), l'IAE, ou les composantes sur les sites distants, on relève un accueil et des appuis plus personnalisés dont bénéficient les étudiants étrangers. C'est la plupart du temps l'occasion de missionner des étudiants français pour accueillir, aider les étudiants étrangers dans leurs démarches administratives, dans la prise de possession de leurs logements, les visites touristiques et culturelles de la région... Ce parrainage ou tutorat qui existe déjà sur certains campus en France ou à l'étranger mériterait d'être systématisé. Parallèlement, l'implication de familles pour l'accueil d'étudiants étrangers au sein d'association comme "Bienvenue à Caen" relève du même esprit et est à cet égard à soutenir.

De leur côté, beaucoup de responsables d'équipes de recherche bas-normandes appellent de leurs vœux un "traitement à part" du public scientifique étranger. À ce propos, il convient de saluer ici l'initiative de la Délégation du CNRS de Normandie qui, en partenariat avec la Préfecture du Calvados, a abouti à la mise en place depuis 2005 d'un dispositif permettant de limiter désormais les démarches à accomplir à un seul passage dans le service préfectoral concerné. Ce dispositif qui a également été étendu aux élèves du programme SUP EUROPE CESEC de l'École de Management de Normandie mériterait d'être généralisé. Concrètement, parmi les améliorations à apporter dans les prochains mois, l'idée de mettre en place un "guichet rapide" sans rendez-vous pourrait être conditionnée par le respect d'un "pacte" entre la personne étrangère et les services de la Préfecture du Calvados ; à la condition de dossiers complets remis par les demandeurs, ceux-ci pourraient bénéficier sous dix jours d'une carte de séjour.

Devant l'absence de centralisation et de mutualisation des moyens en matière d'accueil et d'aides aux différentes démarches administratives, sociales, sanitaires, de recherche de logement, d'aide à la scolarisation des enfants¹⁵..., le CESR souhaite, comme d'ailleurs le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants, la généralisation, dans les sites d'enseignement supérieur, de plates-formes d'appui à la mobilité ayant des missions administratives et sociales. Ces dispositifs devraient être des structures légères travaillant en relais et en partenariat étroit avec tous les autres acteurs compétents.

Pour l'Université de Caen, le projet de CARRÉ International qui devrait prendre place au sein de la Maison des Langues et de l'International (MLI), inscrite au Contrat de Plan État-Région 2000-2006, aurait tout à fait vocation à intégrer un tel "guichet unique" pour cet établissement. Mais le CESR regrette les retards imputables à l'État qui risquent de remettre, au-delà de 2006, ce projet pourtant important pour l'ouverture internationale de l'Université.

¹⁴ Pour l'occasion, l'ensemble du Bureau d'Accueil des étrangers de la Préfecture du Calvados se déplace à l'Université de Caen.

¹⁵ Chaque établissement d'enseignement supérieur ou chaque laboratoire de recherche gère, tant bien que mal, ces différents points concernant ses propres effectifs.

En amont de cet accueil physique, il convient d'encourager la mise en œuvre d'un Centre d'Accueil Virtuel sur Internet permettant de résoudre les principales formalités d'accueil. Un tel portail mettrait à disposition des étudiants et chercheurs étrangers les informations concernant l'ensemble des aspects de la mobilité internationale en ouvrant, par des liens externes, sur les sites spécialisés pertinents (Préfecture, CROUS, collectivités territoriales...) ¹⁶. Ce site permettrait de proposer un "paquet" de prestations à la disposition des étudiants le plus en amont possible de leur arrivée en Basse-Normandie.

Concernant les chercheurs, notons que le Pôle Universitaire Normand a été désigné pour devenir, pour la Normandie, "Centre de Mobilité" et tête de réseau du portail européen ERA-MORE (European Research Area - MObility of Resaerchers) ¹⁷ en complémentarité avec les initiatives des 7 établissements membres du Pôle. Il ne s'agit pas ici de centraliser les actions des différents établissements mais de coordonner, sur certains aspects, l'organisation de l'accueil physique, chaque établissement étant en revanche compétent pour gérer l'accueil de proximité des chercheurs accueillis (bureaux d'accueil, personnes pour accompagner les chercheurs dans leurs démarches).

Par ailleurs, le CESR souhaite une organisation spécifique dont pourraient bénéficier les primo-arrivants étudiants, enseignants d'échanges et chercheurs étrangers. Un accueil "institutionnel" en présence d'élus serait l'occasion de remettre, comme le font déjà certains sites d'enseignement supérieur en France, une "malette" de bienvenue contenant notamment un ouvrage ou guide d'accueil multilingue. Une telle initiative devrait être réalisée avec l'aide des collectivités territoriales et notamment de la Région voire les chambres consulaires. Des initiatives isolées existent déjà (distribution de livrets d'accueil) mais celles-ci mériteraient d'être mutualisées et coordonnées. Dans le même esprit, un "pack" comprenant un "pass culturel" et l'organisation de visites touristiques de la ville d'accueil voire de la Basse-Normandie pourraient être également proposés. Ces mesures qui relèveraient d'une politique de communication et de relations publiques auraient pour finalité de faire des étudiants d'échanges et chercheurs étrangers accueillis de véritables ambassadeurs de notre région dès leur retour dans leur pays. Dans le même esprit, conserver le contact avec les étudiants et les chercheurs étrangers après leur séjour est à systématiser et à développer par l'intermédiaire d'Internet via, par exemple, l'envoi d'une lettre électronique. Les régions qui se sont investies dans un tel suivi y ont vu des retombées en termes de développement d'échanges scientifiques et même économiques.

● **Faciliter les conditions de vie des étrangers durant leur séjour en Basse-Normandie**

La question du logement des étudiants et des chercheurs apparaît essentielle en termes d'accueil et de conditions de vie.

¹⁶ Proposition également défendue au niveau national par le Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Etudiants.

¹⁷ Les pôles universitaires en France ont été sollicités par la Fondation Alfred KASTLER pour devenir tête de réseau européen ERA-MORE dont le but est de favoriser, via ces relais régionaux, l'accueil et l'intégration des chercheurs étrangers de façon personnalisée (formalités administratives, hébergement, cours de langues...).

Les effectifs d'étudiants étrangers hébergés dans les cités et résidences universitaires du CROUS de Caen ont connu une augmentation constante ces dernières années, passant d'environ 800 personnes en 2001-2002 à près de 1 000 en 2004-2005 (+16 %). Les étudiants étrangers occupent ainsi de l'ordre de 22 % du parc total du CROUS qui comprend 4 500 logements. Les étudiants d'échanges font l'objet d'un traitement particulier puisque, chaque année, le CROUS retient le principe d'un contingent pour ceux accueillis notamment à l'Université de Caen ou à l'ENSICAEN.

Suite à la crise du logement de la rentrée 2003-2004, un nouveau dispositif d'attribution mis en œuvre par le CROUS pour les étudiants étrangers individuels est conforme à la nouvelle ligne directrice de l'Université de Caen visant à privilégier la venue des étrangers en 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Sur ce point, le CESR insiste sur l'intérêt de l'évaluation de ce nouveau dispositif sachant qu'il convient de veiller à ne pas se priver des meilleurs étudiants et ce, dès le 1^{er} cycle.

Mis à part des problèmes sur le plan qualitatif, il ne semblait pas se poser, en 2004-2005, de difficultés majeures d'hébergement des étudiants étrangers au CROUS sur l'agglomération caennaise¹⁸, ce qui n'était le cas sur certains sites universitaires distants et notamment sur Alençon où de graves difficultés de logements accompagnant des situations de grande précarité chez les étudiants étrangers nous ont été signalées.

S'agissant des chercheurs étrangers, le manque de logements pour des courts et moyens séjours apparaît aujourd'hui comme un problème rédhibitoire pour les équipes et structures de recherche. Cet aspect pénaliserait la région en matière d'accueil international. À l'heure actuelle, mis à part des solutions très ponctuelles, il n'existe pas de contingents de logements sur Caen spécifiquement réservés aux chercheurs étrangers. Seuls les étudiants-chercheurs de niveau Master 2 - "recherche" et thésards qui entrent dans le cadre de l'accueil des étudiants sont hébergés par le CROUS. La question se pose plus particulièrement pour les post-doctorants et chercheurs confirmés étrangers de passage. Souvent, sans solution d'hébergement à leur arrivée, les enseignants-chercheurs et chercheurs encadrants sont contraints de loger, à leur domicile, les chercheurs étrangers sans autre solution d'hébergement.

Devant le manque évident de structure sur l'agglomération caennaise pour ce public, le CESR appuie fortement l'idée avancée dans le cadre de la Maison des Sciences¹⁹ d'un projet partagé de structure d'hébergement des enseignants et chercheurs extérieurs à la région dont les étrangers. Ce dispositif est d'autant plus nécessaire que des structures existantes comme la maison d'hôtes du GANIL ne répondent plus aujourd'hui aux exigences en termes de confort et de vie pour des

¹⁸ En revanche, pour la rentrée 2005-2006, la presse a relaté des problèmes de logements d'étudiants étrangers sur Caen. Notons par ailleurs que le CESR a été saisi par le Président du Conseil Régional d'une étude sur le logement des étudiants en Basse-Normandie.

¹⁹ La Maison des Sciences consiste à créer, sur l'agglomération caennaise, un équipement qui a vocation à devenir un lieu de rencontre entre la communauté scientifique et technique régionale et le grand public. Ce devrait être un équipement partagé intégrant espaces d'exposition ou d'ateliers, auditorium, salles de réunions...

chercheurs étrangers de haut niveau. Tous les montages sont à explorer pour qu'une telle structure puisse voir le jour dans les toutes prochaines années.

Pour les sites distants susceptibles d'accueillir des chercheurs (plus particulièrement Cherbourg, Alençon voire Saint-Lô), il n'y a, bien entendu, pas le potentiel suffisant pour envisager la construction d'une structure d'accueil. Toutefois, il pourrait être prévu, en lien avec les collectivités territoriales concernées, la réservation de quelques logements comme cela existe déjà à Cherbourg notamment pour l'accueil des étudiants dans le parc HLM en lien avec la Communauté Urbaine.

L'étude du CESR a révélé également des difficultés liées aux cautions exigées tout particulièrement des étudiants-chercheurs et chercheurs étrangers dans le parc locatif privé. Aujourd'hui, des encadrants enseignants ou chercheurs, responsables d'équipes doivent se porter personnellement garants des personnes accueillies au sein de leurs structures et, quelquefois même, avancer personnellement la caution exigée. Face à cette situation très pénalisante, le CESR propose l'étude d'un système de cautionnement solidaire qui pourrait être le fruit d'un partenariat entre le Conseil Régional, les établissements supérieurs et de recherche et des banques ou caisses de mutuelles régionales.

Il convient également d'évoquer ici les problématiques majeures qui concernent l'intégration des conjoints et des enfants de chercheurs étrangers en poste en région. La scolarisation des enfants apparaît comme une question fondamentale qui concerne tout particulièrement les chercheurs recrutés par les centres de R&D des entreprises implantées au niveau régional. Cette problématique va devenir capitale avec l'ouverture, fin 2006, du Campus Technologique autour de PHILIPS sur l'agglomération caennaise et, surtout, pour son développement dans le cadre de la venue attendue d'entités de recherche d'autres entreprises internationales. L'expérience a montré que les chercheurs étrangers recherchent avant tout les sites proposant les meilleures conditions en la matière pour leurs enfants. Pour le CESR, il conviendrait de prendre des initiatives consistant à la mise en place et à la promotion de sections ou classes internationales au sein d'établissements existants localement sur l'ensemble du système scolaire (de l'école primaire au niveau secondaire).

● ***Mieux impliquer le monde économique régional dans l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers***

Une politique de développement qualitatif des échanges nécessite une implication forte des acteurs économiques avec l'objectif de projets scientifiques et technologiques en lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Globalement, l'implication des entreprises régionales dans des projets impliquant une coopération scientifique internationale est à renforcer dans le but d'œuvrer, parallèlement, à leur plus grande compétitivité.

Relevons à cet égard que dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil Régional, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie a organisé jusqu'en 2000 des stages d'étudiants étrangers (une vingtaine par an) de niveau Bac +4/+5 au sein d'entreprises primo-exportatrices régionales dans le but de

développer l'ouverture de nouveaux marchés²⁰. Pour le CESR, il conviendrait d'étudier les conditions d'une relance d'un tel dispositif qui contribuait à l'ouverture de l'économie régionale à l'international et pour lequel les entreprises bas-normandes ont manifesté leur intérêt.

Citons également les initiatives de collectivités territoriales à l'image du Conseil Général du Calvados qui a mis en œuvre, depuis 1996, un réseau de stages en entreprises permettant durant l'été à de jeunes calvadosiens de partir dans l'un des 4 pays partenaires²¹ et, réciproquement, d'accueillir en stage des étudiants étrangers. Depuis l'origine, près de 300 étudiants ont ainsi été accueillis dans le Calvados au rythme de 20 à 30 étudiants par an.

Le même Département mène, depuis 2000, des actions consistant à permettre aux collèges de compléter leur enseignement de l'anglais et de l'allemand par des cours de conversation assurés par des étudiants anglophones et germanophones. Les étudiants étrangers ainsi concernés peuvent obtenir un poste d'assistant en anglais ou en allemand dans les collèges entre janvier et mai pour un service de sept heures de cours par semaine, prioritairement dans les classes de troisième et de quatrième. Ceux-ci bénéficiaient, en contrepartie, d'une bourse du Conseil Général de 458 euros par mois en 2004-2005. L'information, réalisée par le Service des Relations Internationales de l'Université de Caen, a permis de recruter durant le dernier exercice, 80 étudiants dont 63 étudiants anglophones de 13 nationalités différentes et 26 étudiants germanophones de nationalité allemande. Au total, 49 collèges publics et 18 collèges privés ont participé à cette action.

Le CESR salue ces types d'interventions très opportunes en faveur de la mobilité internationale des étudiants qu'il conviendrait de généraliser aux autres départements.

Enfin, soulignons que l'enquête du CESR a été l'occasion de soulever de plus grandes difficultés rencontrées par les étudiants étrangers lors de la recherche de stages (IAE, IUT...). Des progrès mériteraient d'être accomplis sur ce point en lien avec les établissements d'enseignement supérieur concernés.

● **Quelle implication de la Région dans les dispositifs d'appui à la mobilité ?**

Au plan national, des collectivités territoriales et notamment des Conseils Régionaux se sont fortement impliqués, depuis ces dernières années, dans des dispositifs favorisant la mobilité internationale tant sur le plan pédagogique que scientifique. Des rapports à instar de celui du Conseil National pour le Développement de la Mobilité Internationale des Étudiants recommandent une plus forte implication des collectivités territoriales en la matière.

Sur le plan pédagogique, le Conseil Régional de Basse-Normandie intervient au titre du programme de "mobilité des étudiants, apprentis et demandeurs d'emploi". À ce titre, pour l'enseignement supérieur, il intervient en complément des aides

²⁰ Dans le cadre de cet ancien dispositif, l'étudiant étranger qui bénéficiait de stages d'une durée comprise entre 3 et 12 mois était aidé dans le cadre des démarches administratives, pour la recherche d'un logement, pour l'ouverture d'un compte en banque... L'entreprise d'accueil était ainsi déchargée de ces tâches.

²¹ Allemagne, Angleterre, Taïwan et États-Unis.

versées par l'Europe dans le cadre d'ERASMUS²². La Région verse une aide globale aux établissements qui redistribuent les bourses aux étudiants. Chaque étudiant perçoit une aide moyenne de l'ordre de 950 euros pour une année complète. En 2004-2005, 351 bourses ont été accordées aux étudiants en mobilité sortante des établissements d'enseignement supérieur bas-normands. Parallèlement, le Conseil Régional attribue des bourses d'échanges inter-universitaires d'un montant de l'ordre de 1 760 euros pour un semestre et de 2 500 euros pour une année passée à l'étranger.

Signalons que les efforts en matière d'échanges institutionnels de type ERASMUS, les accords bilatéraux et les accords inter-universitaires de coopération placent notamment l'Université de Caen parmi les premiers établissements en France. Relevons également que la Région peut attribuer une aide aux étudiants candidats à des stages de 3 à 12 mois en Europe inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur faisant partie du réseau LEONARDO DA VINCI²³.

La problématique de l'envoi d'étudiants bas-normands à l'étranger n'est pas hors sujet par rapport à la thématique de cet avis. Dans le cadre des échanges, la réciprocité permet qu'un candidat au départ ouvre la possibilité de facto à un étudiant étranger de venir. Encourager la mobilité sortante agit donc sur les flux entrants. Concernant les accords impliquant une réciprocité rigoureuse, l'Université de Caen est parfois amenée à refuser des demandes étrangères, faute de sortants en nombre suffisants.

Le Conseil Régional de Basse-Normandie n'intervient pas aujourd'hui au titre de la mobilité entrante des étudiants étrangers hormis des interventions ponctuelles au titre notamment de la coopération décentralisée qu'il conviendrait de développer.

Par ailleurs, l'ouverture à l'international de l'enseignement supérieur dans notre région passe aussi par des innovations comme le développement des enseignements et diplômes bilingues ou en langue étrangère. La perspective d'ouverture du Campus Technologique à vocation internationale suscite des projets en la matière à l'exemple du projet de Mastère spécialisé en microélectronique des systèmes intégrés envisagé par l'ENSICAEN et dont l'enseignement serait dispensé en anglais. Le développement du bilinguisme dans les enseignements aurait en outre vocation à élargir le spectre des nationalités accueillies. Car à l'avenir, les concurrences entre établissements universitaires au niveau international seront telles qu'il faudra que ceux-ci présentent des atouts avérés pour être attractifs. Dans cette perspective, le CESR suggère un rapprochement entre les différents acteurs dans le but de proposer des actions concrètes en la matière.

Concernant la mobilité scientifique internationale, il n'existe pas, là encore, de dispositif du Conseil Régional spécifiquement dédié à l'accueil des meilleurs

²² Déjà évoqué précédemment, ERASMUS est l'action du programme européen SOCRATES II vise à améliorer la qualité et à renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche en encourageant la coopération transnationale entre les universités, en stimulant la mobilité européenne et en améliorant la transparence et la reconnaissance académique des études et des qualifications dans l'ensemble de l'Union.

²³ LEONARDO DA VINCI est le programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle. Celui-ci intègre des aides à la mobilité en matière de stages étudiants en entreprise.

chercheurs étrangers. Toutefois, des procédures existantes peuvent s'adresser à eux. Tel est le cas des allocations post-doctorales en laboratoire. Initiée par le Conseil Régional dès 1994, à l'occasion du III^{ème} Plan Régional, cette procédure vise à inciter les laboratoires de recherche à participer à des projets appliqués ou à développer une activité de services ou de transfert de technologie auprès des entreprises. Il permet de recruter un post-doctorant pendant un an dont l'activité scientifique vient s'ajouter à celles des membres permanents du laboratoire concerné sur l'un des thèmes de cette équipe. Le candidat doit provenir d'une école doctorale autre que celles habilitées dans les établissements universitaires de Basse-Normandie (voire de Normandie pour les écoles communes). La procédure post-doc permet donc d'attirer les compétences extérieures et éventuellement étrangères même si, pour l'heure et depuis sa création, ce dispositif a peu bénéficié à des candidats originaires d'autres pays. Des responsables de laboratoires bas-normands regrettent certaines lourdeurs administratives dans la procédure régionale et le manque de réactivité difficilement compatible avec les impératifs croissants de mobilité des chercheurs²⁴. Sur ce point, le CESR invite les différentes parties en présence à réfléchir à une simplification de la procédure en vue de prises de décisions plus rapides quant à l'acceptation des dossiers. Par ailleurs, pourrait être étudiée l'hypothèse d'une procédure spécifique à l'attention des post-doctorants étrangers.

Le Conseil Régional mène également une politique en faveur du soutien aux jeunes chercheurs via des allocations de recherche destinées à rétribuer pendant trois ans des titulaires du DEA (aujourd'hui Master 2) préparant une thèse dans un laboratoire bas-normand labellisé et désirant obtenir un doctorat. Ces allocations s'articulent aujourd'hui en deux types d'interventions. D'une part, le co-financement d'allocations de thèse doit s'inscrire dans le cadre de travaux impliquant les pôles de recherche structurants au plan régional. En 2004, sur 25 allocations attribuées dans ce cadre, une a bénéficié à un étudiant étranger. En 2005, on recense 4 bénéficiaires étrangers²⁵ sur 22 allocations au total. D'autre part, depuis 2004, le Conseil Régional de Basse-Normandie a souhaité porter un effort particulier en faveur des jeunes chercheurs de haut niveau dont le projet de thèse porte sur une thématique plutôt fondamentale présentant un caractère d'excellence reconnu par un comité d'experts. Lors du premier exercice, suite à l'appel à projet, sur 10 allocations accordées, 2 bénéficiaires étaient d'origine étrangère

D'autres dispositifs nationaux ou européens précédemment évoqués d'aides à la mobilité individuelle ou favorisant des programmes de coopération dans des domaines d'excellence (cotutelles de thèse, programmes d'actions intégrées, programme européen en faveur de la mobilité des chercheurs...) mériteraient, selon le CESR, d'être développés et accompagnés au plan régional. Il encourage le Conseil Régional à se rapprocher des établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de déterminer des critères d'interventions pertinents en vue de favoriser la mobilité entrante des meilleurs chercheurs étrangers.

De la même manière, le CESR suggère un appui du Conseil Régional en faveur de la création de "Chaires" pour l'accueil d'enseignants-chercheurs étrangers de haut

²⁴ Ce point apparaît primordial dans la Charte Européenne du Chercheur en cours de finalisation.

²⁵ Après désistement d'un chercheur étranger, ce qui aurait dû porter le résultat à 5 bénéficiaires.

niveau. Accordées aux établissements, celles-ci permettraient d'offrir aux élèves des prestations d'excellence, ce qui contribuerait à accroître la renommée de l'enseignement supérieur et de la recherche bas-normands.

La mutualisation des moyens et des expériences des différents acteurs en termes de mobilité des chercheurs apparaît en outre fondamentale à l'image des dispositifs en la matière mis en œuvre par l'ENSICAEN ou le GANIL dans le cadre de l'actuel 6^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement européen.

L'incitation à la venue de chercheurs étrangers (comme d'ailleurs au retour de chercheurs français expatriés) apparaît primordiale. Certains laboratoires bas-normands, publics comme privés, font part de leur difficulté de proposer aux chercheurs (et notamment dans les secteurs jugés stratégiques) une rétribution suffisante comparée à ce dont ils pourraient disposer dans d'autres pays (États-Unis, Pays-Bas par exemple). C'est l'un des freins à la venue de chercheurs étrangers confirmés dans une spécialité donnée²⁶. Aussi, le CESR considère qu'une politique favorisant à la fois l'accueil et des conditions optimales de vie et de séjour des chercheurs étrangers (points précédemment développés comme l'aide aux démarches administratives et sociales, les facilités concernant le logement, l'insertion des conjoints, la scolarisation des enfants...), doit contribuer à rendre la Basse-Normandie attractive et compétitive sur l'échiquier national voire européen.

Enfin, la participation de la Basse-Normandie aux appels à projets européens impliquant la recherche régionale publique comme privée s'avère aujourd'hui très insuffisante voire insignifiante. Pourtant, ceux-ci sont susceptibles de susciter des coopérations scientifiques fructueuses et donc, des échanges de chercheurs. Pour le CESR, il manque à la fois des relais efficaces à Bruxelles pour informer les structures bas-normandes concernées desancements d'appels à projets et, localement, des moyens d'accompagnement des structures de recherche au montage des dossiers pour y répondre. Le CESR souhaite sensibiliser le Conseil Régional sur cette problématique majeure en souhaitant la mise en œuvre d'une politique ambitieuse s'appuyant sur une ingénierie adaptée.

● ***Encourager une politique régionale d'appui et de promotion des grandes manifestations scientifiques de niveau international***

Que ce soit sur le plan pédagogique ou scientifique, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche organisent des sessions, universités d'été, séminaires, colloques ou congrès scientifiques internationaux qui contribuent incontestablement à l'attractivité de notre région dans les domaines considérés. Nous avons précédemment évoqué la tenue de sessions organisées l'été à l'Université de Caen par le BELC²⁷ (publics enseignants étrangers) ou l'*Open University* britannique qui ont choisi la capitale régionale pour la qualité de son accueil. Citons de même les cérémonies de remise du diplôme de Docteur Honoris Causa.

²⁶ C'est la raison pour laquelle notre pays est généralement plus attractive pour des chercheurs originaires de pays au niveau de vie comparable ou inférieur.

²⁷ Bureau d'Enseignement de la Langue et des Cultures dont le siège est à Sèvres.

L'organisation de congrès et de colloques de dimension internationale est souvent le reflet de l'excellence de la recherche locale et traduit la volonté de la communauté universitaire d'ouverture et de partage de la culture scientifique. Le Guide des Congrès et Colloques 2005²⁸ de l'Université de Caen et de l'ENSICAEN rassemble pas moins d'une soixantaine de manifestations, répétitives pour certaines. Plus de la moitié d'entre elles sont identifiées comme s'adressant à un public international sans négliger les autres événements d'ampleurs nationales, interrégionales ou régionales auxquelles participent, probablement, des chercheurs étrangers. Il est en revanche impossible de quantifier globalement le nombre de scientifiques étrangers présents en Basse-Normandie à ces occasions, aucune démarche statistique n'ayant, à ce jour, été menée.

Ces événements bénéficient de financements publics, de l'État à travers différents ministères (Recherche, Affaires Étrangères, Culture...), de l'Université de Caen et, ponctuellement, de collectivités territoriales bas-normandes. La Mairie de Caen, par exemple, a une politique d'aide aux congrès et colloques organisés localement selon l'impact de ces manifestations sur l'économie locale. Elle prévoit, dans certains cas, l'organisation d'un accueil officiel des congressistes et un déjeuner à l'Abbaye-aux-Hommes.

Jusqu'à présent, le Conseil Régional soutenait certaines manifestations, en fonction de leurs thématiques, via sa politique de communication. Or, répondant aux souhaits des établissements organisateurs et des équipes de recherche, la Région se propose de s'orienter, via sa politique de soutien à la recherche, en faveur d'un dispositif identifié d'aide aux colloques scientifiques. Une telle mesure devra privilégier les manifestations qui œuvrent au rayonnement international de la Basse-Normandie.

Décidées en 2000 par le Ministère de l'Éducation Nationale, les Universités Européennes d'Été regroupent quant à elles des sessions entre juin et septembre. Inscrites dans le cadre du Plan d'Action pour la Mobilité à l'échelon européen, elles sont organisées par les établissements d'enseignement supérieur qui auront répondu à l'appel à projets adressé, chaque début d'année, par le Ministère et ainsi été sélectionnées. Dès 2001, le Pôle Universitaire Normand (PUN) a répondu aux appels à projets lancés par le Ministère. En 2005, six sessions ont été organisées par le Pôle dans différentes villes²⁹ de Basse et de Haute-Normandie. Au total, on estime à plus de 200 le nombre d'étudiants, enseignants et chercheurs étrangers participant à ces Universités Européennes d'Été sur les deux régions. Le PUN bénéficie de l'aide de l'État et de certaines collectivités territoriales normandes (dont la Région Basse-Normandie). Parallèlement, l'École d'Ingénieurs de Cherbourg organise, depuis quatre ans, une Université Européenne d'Été sur le thème "Innovation et Intelligence Économique"³⁰. En 2005 celle-ci a rassemblé 45 étudiants originaires de 13 pays, en majorité des pays de l'Europe de l'Est³¹. Il convient de se féliciter du succès remporté

²⁸ Document publié chaque année.

²⁹ Mis à part l'Université de la Paix a lieu à Caen, les sessions ont un caractère itinérant.

³⁰ En partenariat avec l'ADIT, le Centre Régional d'Innovation et de Transferts de Technologie Basse-Normandie - Cotentin (CRITT-BNC), le Réseau de Développement Technologique de Basse-Normandie et CORDIS (Community Research et Développement Information Service).

³¹ À cela, il convient d'ajouter une huitième Université d'Été organisée par le Laboratoire d'Analyse Socio-Anthropologique du Risque de l'Université de Caen Basse-Normandie à Kiev en août 2005 sur le thème des sciences humaines face à la catastrophe de Tchernobyl.

au plan régional par cette initiative nationale puisque 10 % des Universités d'Été qui se sont tenues en France en 2005 ont eu lieu en Normandie. Le CESR souhaite la poursuite, par l'État, de cette politique très attractive ainsi que le soutien des collectivités.

L'étude du CESR a été l'occasion de découvrir la richesse de toutes ces manifestations qui, pour certaines d'entre elles, fédèrent les meilleurs spécialistes mondiaux dans leur domaine. Par exemple, il conviendrait de citer *Les Boréales de Normandie*, un festival d'art et de littérature nordiques que l'Université de Caen a initié depuis 1992 via l'OFNEC et le Département d'Études Nordiques, qui contribuent largement à faire connaître notre région dans les pays scandinaves. Concernant cet événement dont l'organisation relève désormais du Centre Régional des Lettres (CRL), le CESR croit à l'importance d'une étroite collaboration avec l'Université de Caen.

Les retombées que ces manifestations suscitent pour la région sur le plan scientifique et en termes d'image sont loin d'être négligeables. Aussi, le CESR propose que les collectivités territoriales et partenaires financeurs communiquent davantage autour de ces moments forts. Il conviendrait de prévoir, systématiquement, sur les sites Internet des collectivités territoriales des liens vers les page web des colloques, congrès, Universités d'Été et autres manifestations scientifiques. Par ailleurs, il faut parallèlement rechercher les moyens de bien valoriser la venue en Basse-Normandie de personnalités scientifiques de haut niveau à l'occasion des événements les plus importants.

Le CESR souhaiterait marquer également son soutien au projet de Maison des États-Unis (MUSA). Née de la réflexion dans le cadre du plan national "U3M" et inscrite au Contrat de Plan État-Région 2000-2006, la MUSA a vocation à faire de la Normandie, territoire bien identifié outre-Atlantique depuis le Débarquement de juin 1944, la porte d'entrée des étudiants, enseignants et chercheurs américains dans le système universitaire français. Après des difficultés de conception, une réorientation du projet est en cours depuis octobre 2005. L'objectif affiché est de trouver, d'ici deux ans, les conditions d'une structure autofinancée avec des actions qui seront prioritairement axées sur la recherche et les entreprises sans négliger toutefois les aspects pédagogiques.

Enfin, la Basse-Normandie qui a été retenue au plan national pour la mise en œuvre de plusieurs Pôles de Compétitivité dans des domaines stratégiques doit pleinement profiter de cet atout majeur pour renforcer son attractivité internationale. Il convient dans ce cadre d'attirer les meilleurs spécialistes mondiaux dans les secteurs concernés et d'offrir les conditions à même de développer les activités économiques de demain.

-----00000-----

En conclusion, les dernières études de prospective aux niveaux national et mondial s'attendent, à moyen terme, à une compétition acharnée entre pays et entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour attirer les meilleurs étudiants, enseignants et chercheurs étrangers. Face à cela, les pouvoirs publics nationaux ont décidé d'un plan stratégique auquel sont invités à participer les acteurs régionaux.

En raison des forts potentiels existants et des enjeux fondamentaux pour l'avenir, le CESR estime qu'il y a indiscutablement l'opportunité d'une stratégie régionale d'accueil des meilleurs étudiants, enseignants et chercheurs étrangers au sein des différents établissements concernés. Celle-ci passe par des propositions fondamentales qu'il convient ici de récapituler :

- mieux connaître les flux et le devenir des étudiants étrangers,
- favoriser l'accueil des meilleurs étudiants et chercheurs étrangers par la mise en œuvre d'une plate-forme d'appui à la mobilité,
- prévoir des facilités d'hébergement pour les chercheurs étrangers en court et moyen séjours,
- mettre en place des sections internationales pour les enfants des étrangers impatriés,
- mieux associer le monde économique dans l'accueil des étudiants et étudiants-chercheurs étrangers,
- étudier des dispositifs d'appuis aux programmes nationaux et européens d'aide à la mobilité entrante des étudiants-chercheurs et chercheurs étrangers,
- développer une aide au montage des appels à projets européens des structures de recherche bas-normandes,
- encourager une politique régionale d'appui et de promotion des manifestations scientifiques à dimension internationale,
- susciter autour des Pôles de Compétitivité une incitation visant à attirer les meilleures compétences étrangères dans les domaines concernés.

Beaucoup de ces actions devront passer par des efforts d'information, de coordination et de mutualisation entre les différents acteurs (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités territoriales, services de l'État, acteurs économiques et sociaux...). L'occasion peut être donnée d'inscrire cette politique coordonnée d'ouverture à l'international dans le cadre de la prochaine mise en œuvre des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) prévus par le projet de loi sur la recherche en cours d'examen et dont l'objectif est de fédérer localement les centres de recherche publics, les établissements d'enseignement supérieur et les grandes écoles autour de projets communs.

Pour parvenir à la définition d'une stratégie régionale partagée par tous les acteurs, le CESR suggère la mise en place **d'un Comité de Pilotage** animé par la Région avec une participation de tous les partenaires concernés en vue de définir un plan stratégique en matière d'ouverture à l'international de l'enseignement supérieur et de la recherche qui pourrait constituer un volet stratégique d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.